

• (1350)

En raison des nombreux changements survenus dans le monde depuis un an, ce gouvernement a pu modifier certains secteurs de dépenses et la structure interne de nos forces armées.

Le budget fait suite aux recommandations résultant de l'examen réalisé en septembre dernier, qui redéfinit notre politique en matière de défense. Le budget réduit les dépenses de défense de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, tout en garantissant notre sécurité intérieure et en observant notre engagement envers l'OTAN.

Ces mesures énergiques sont nécessaires. En établissant ce budget, le ministre des Finances a fait preuve d'un jugement solide. Ce budget ne comporte pas de cadeaux ni de nouvelles initiatives qui augmentent notre dette, mais seulement des mesures de gros bon sens qui permettront de tirer le meilleur avantage possible des dollars qui proviennent de nos impôts.

Ce budget promet la stabilité et montre les signes de la relance de notre économie. Parce que nous avons été prudents, le budget présente des mesures incitatives et des avantages aux familles canadiennes dans des domaines où il y a une interaction avec le gouvernement.

Le ministre des Finances a trouvé des moyens pour encourager les familles en améliorant leur situation financière. Il a modifié notre régime fiscal de telle sorte que les contribuables canadiens bénéficieront d'une réduction de leurs impôts sur le revenu grâce à une réduction de la surtaxe.

Ce budget apporte une aide dans un domaine où elle était le plus nécessaire. Il avantage les familles à faible revenu et leurs enfants en prévoyant une prestation mensuelle pour les enfants. Cette dernière ne sera pas imposée, et les enfants âgés de moins de 18 ans seront admissibles. La nouvelle prestation comprendra un nouveau supplément du revenu gagné allant jusqu'à 500 \$ par année pour les familles de travailleurs à faible revenu qui ont des enfants. Cette prestation pourra atteindre 144 \$ par mois ou 1 733 \$ par année par enfant.

La déduction pour frais de garde d'enfants prend un nouveau visage, car elle passe à 5 000 \$ par enfant de moins de sept ans et à 3 000 \$ pour les autres enfants admissibles.

Il est évident depuis longtemps que nous avons besoin d'un régime fiscal plus équitable et plus cohérent où les couples de fait et les couples mariés seraient traités de la même façon. Je crois que, dans ce budget, le ministre a trouvé la bonne formule.

Le budget

Certains diront peut-être que l'établissement d'un régime d'accession à la propriété qui permettra à des couples canadiens de puiser jusqu'à 40 000 \$ dans leur REER pour acheter ou faire construire une résidence principale constitue une mesure peu judicieuse, car elle a pour effet d'investir dans l'achat d'une maison des fonds réservés pour la retraite. Le ministre des Finances a très judicieusement prévu des restrictions qui feront en sorte que les fonds mis de côté en prévision de la retraite seront reversés dans le REER.

On a modifié le plafond de l'exonération cumulative des gains en capital. Il s'élève toujours à 100 000 \$, mais certaines des règles ont changé. Par exemple, les gains en capital accumulés sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exonération. Les gains accumulés avant mars 1992 continueront d'être admissibles.

Les Canadiens devraient noter que cette restriction ne vise pas les immeubles utilisés dans une entreprise exploitée activement. Elle ne touche pas non plus l'exonération de 500 000 \$ relative aux petites entreprises ou aux biens agricoles admissibles. Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital.

L'industrie de la fabrication et de la transformation a connu une période très difficile au cours de ce ralentissement économique. Le budget offrira l'encouragement et la capacité nécessaires pour remettre cette industrie dans une position stable sur un marché très concurrentiel, en ramenant le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 p. 100 à 22 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1993, et à 21 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1994.

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée avec intérêt. Elle a dit que le budget avait été préparé pour les Canadiens.

Nous avons actuellement 1,5 millions de chômeurs au pays. Dans ma province, le taux de chômage est de 16 p. 100. C'est une très grave situation, mais une situation au sujet de laquelle le gouvernement ne fait rien. Le budget n'en traite pas, car il n'y a tout simplement pas de plan pour remettre les gens au travail.

Ma question à la députée, qui disait que le budget avait été préparé pour la population canadienne, est celle-ci: Quel espoir le budget donne-t-il au million et demi de Canadiens en chômage?

Mme Feltham: Monsieur le Président, en 1984, lorsque nous avons examiné les problèmes auxquels le gouvernement allait faire face au cours des prochaines années, il nous a fallu décider ce que le gouvernement ferait en ce qui concerne la responsabilité financière.